



CLASSIQUES
GARNIER

MARCETTEAU-PAUL (Agnès), BOTINEAU (Pierre), « Préface »,
Montaigne propriétaire foncier, p. 9-12

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5188-1.p.0004](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5188-1.p.0004)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1995. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

L'important document d'archives qui fait l'objet de cet ouvrage, est entré assez récemment dans les collections de la Bibliothèque municipale classée de Bordeaux. La décision d'achat qui fut prise à son endroit il y a un peu plus de dix ans, entre dans le cadre de la politique d'enrichissement systématique des fonds anciens, rares et précieux de la Bibliothèque ou, comme on dit maintenant, de ses fonds patrimoniaux, qui est suivie depuis de nombreuses décennies et qui a pour objectif premier de fortifier les spécialités de la Bibliothèque, notamment celles qui ont trait à Bordeaux et à l'Aquitaine.

Parmi ces dernières, l'une des plus développées est assurément celle qui se rapporte à Montaigne, auteur des *Essais*, traducteur de Raymond Sebond, éditeur de La Boétie et grand voyageur, mais aussi Bordelais, conseiller au Parlement de Bordeaux et maire de cette ville. Ce fonds de livres et de documents qui concerne

Montaigne, est probablement aujourd'hui le plus important de tous ceux qui existent de par le monde.

Il est certes une autre collection française de premier ordre, celle de la Bibliothèque nationale de France, grâce en particulier au fonds Payen, si précieux pour les montaignistes, mais il ne s'y trouve pas de pièce aussi remarquable que le Livre de raison ou, surtout, l'Exemplaire de Bordeaux. Les autres collections conservées dans notre pays, que ce soient par exemple celles de la Bibliothèque interuniversitaire de Bordeaux, des Bibliothèques municipales de Libourne ou de Périgueux, du Musée du Petit-Palais ou du Musée Condé, sont, à côté, d'importance secondaire.

Dans ce bref tour d'horizon, il conviendrait de tenir compte aussi des bibliothèques étrangères qui, s'agissant de Montaigne, possèdent parfois des fonds considérables, comme la Bibliothèque royale du Danemark ou les Bibliothèques de l'Université Harvard, ou des pièces exceptionnelles, comme la British Library ou le Musée Plantin. Il arrive aussi que l'on rencontre des ensembles importants dans des collections privées, en particulier en Angleterre et en France.

A Bordeaux, le fonds Montaigne a commencé à se constituer dès les origines de la Bibliothèque, au XVIII^e siècle. Il est fait de livres, bien entendu, mais aussi d'autres documents de toute nature, archives, estampes, médailles,... Il s'est créé et développé à partir de trois sources. Il y eut tout d'abord les confiscations de l'Etat,

celles de la Révolution Française auxquelles on doit une partie très importante du fonds et en particulier l'Exemplaire, mais aussi celles qui ont été consécutives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dons et legs ont également contribué à enrichir le fonds mais ont été beaucoup moins nombreux que pour d'autres collections de la Bibliothèque.

Le troisième moyen utilisé est celui des achats dans les ventes publiques, chez les libraires d'ancien ou auprès de particuliers. C'est en vente que le Livre de raison a été acquis en 1951 ou, beaucoup plus récemment, en 1991, un exemplaire magnifiquement relié de l'édition de 1588 des *Essais*, légèrement annoté par l'auteur. C'est également ainsi que la Bibliothèque a pu faire entrer dans ses collections le terrier qui est étudié ici.

Cette acquisition a été rendue possible grâce à la volonté commune de la Ville de Bordeaux et de l'Etat qui ont uni leurs moyens, financiers en particulier mais pas seulement, pour y parvenir. Elle s'est faite à une date, 1982, où d'ailleurs l'Etat amplifiait considérablement l'aide qu'il apportait aux bibliothèques, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. Depuis, au concours national est venu s'ajouter parfois l'aide des régions. C'est tout particulièrement le cas en Aquitaine.

C'est donc ainsi que la sauvegarde du patrimoine livresque et documentaire national, puis sa mise à la disposition de la communauté scientifique universelle,

sont organisées aujourd'hui. Ce Terrier de Montaigne, son entrée dans une collection municipale et la première exploitation qui en est faite ici, me paraissent être une parfaite illustration de cette politique d'intérêt public. Formons le voeu que l'Etat et les collectivités territoriales continuent de la poursuivre activement dans l'avenir.

Bordeaux, le 23 décembre 1994

Pierre BOTINEAU
Conservateur général
de la Bibliothèque municipale
de Bordeaux